




Scolarisation des Elèves issus de Familles Itinérantes & de Voyageurs
Coordonnées enseignants itinérants 2024-2025

Nord-Ouest Tourangeau 
Bénédicte Guillot 06 04 03 70 26
Benedicte.Guillot@ac-orleans-tours.fr

Tours Métropole 
Delphine Dufour 06 83 65 94 92
Delphine.Dufour1@ac-orleans-tours.fr

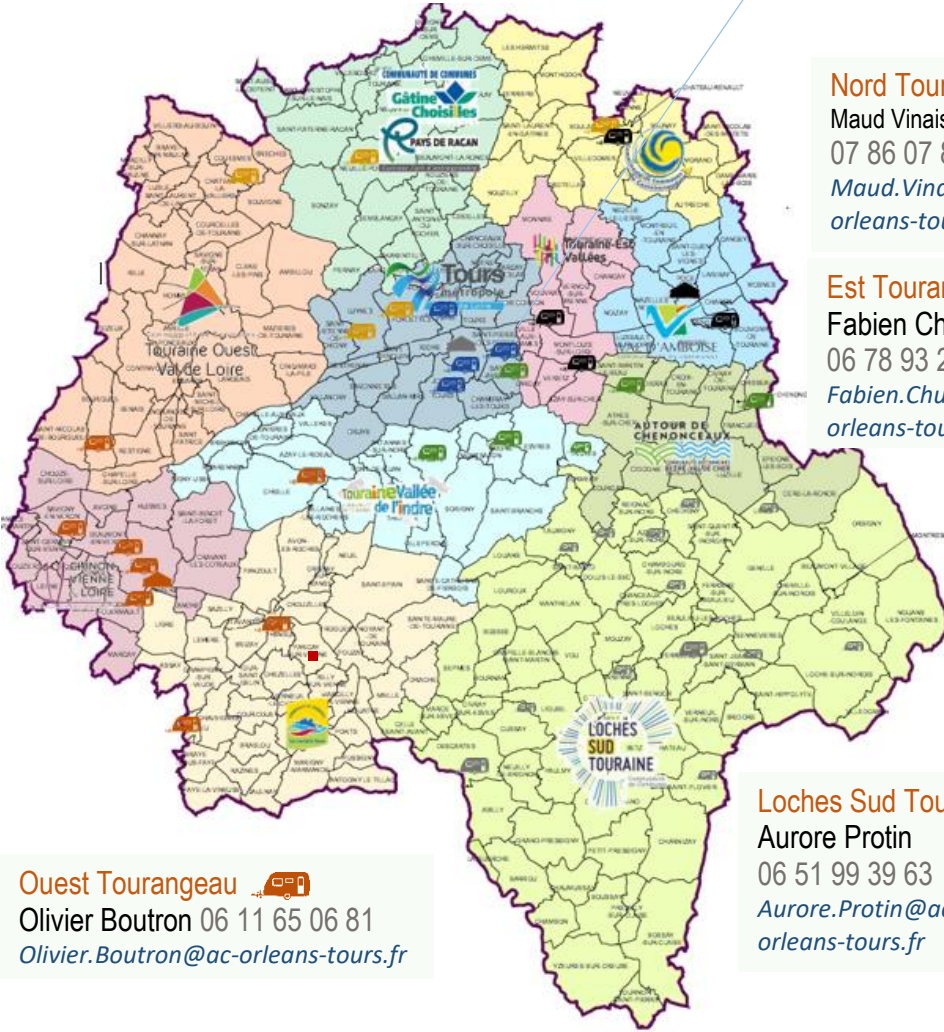
Nord Tourangeau 
Maud Vinais
07 86 07 89 48
Maud.Vinais1@ac-orleans-tours.fr

Est Tourangeau 
Fabien Chudreau
06 78 93 27 84
Fabien.Chudreau@ac-orleans-tours.fr

Loches Sud Touraine 
Aurore Protin
06 51 99 39 63
Aurore.Protin@ac-orleans-tours.fr

Ouest Tourangeau 
Olivier Boutron 06 11 65 06 81
Olivier.Boutron@ac-orleans-tours.fr

Contact coordonnateur 1^{er} Degré : olivier.boutron@ac-orleans-tours.fr



Equipe Départementale Accompagnement
à la scolarisation des élèves du voyage

L'équipe départementale est composée de 6 enseignants itinérants, missionnés pour intervenir auprès des familles itinérantes stationnant en Indre-et-Loire afin de favoriser la scolarisation des enfants, de leur fréquentation de l'école à l'entrée dans les apprentissages.

Missions

Familles 

- Rencontrer sur le lieu de vie et susciter la scolarisation.
- Accompagner dans les démarches, faire le lien avec l'école et les apprentissages, expliciter.

Elèves 

- Accompagner la scolarisation et les apprentissages fondamentaux.
- Donner du sens aux apprentissages.
- Soutenir la poursuite de la scolarisation en lien avec les collègues.



EQUIPE EFIV1D
Sollicitation
Accompagnement
médiation
Information

Partenaires
Associatifs & institutionnels 

- Prévenir la déscolarisation.
- Rechercher des réponses aux difficultés impactant la scolarité avec DSDEN, IEN, EPCI, commune, AS, gestionnaires

Ecoles 

- Accompagner l'accueil des élèves et leur suivi pédagogique.
- Evaluer, proposer des aménagements et outils pour la classe, des formations.
- Faire le lien entre la famille et l'école.



Consulter le [Guide Pratique](#)

Ressources en ligne : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/enseignement_et_pedagogie_par_departement/enseignement_et_pedagogie_37/enfants_issus_de_familles_itinerantes_et_de_voyageurs/

IEN en charge de la mission départementale :Mme Cécile Taisne
Cecile.Lequart@ac-orleans-tours.fr

INFO INSCRIPTION. [Document complet sur le site de la DSDEN]

« Il est rappelé que **tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire**, quelle que soit la durée du séjour et quel que soit l'effectif de la classe correspondant à leur niveau, **les enfants de familles itinérantes doivent être accueillis**.

« Au cas où le directeur d'école se trouverait dans **l'impossibilité absolue d'admettre l'élève par manque de place, il adresse immédiatement un rapport au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN)**.

Documents à demander :

-Document d'Etat Civil de l'enfant et des parents /Numéro de téléphone.

Attestation des vaccinations obligatoires.

« **Même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire, dans l'attente de la présentation, dans les plus brefs délais, des documents qui permettent d'effectuer son inscription.** »

***Vaccination** : La loi fixe un délai de 3 mois pour effectuer ces vaccins.

***Assurance** : Elle ne peut être exigée qu'en cas de sortie dépassant le temps scolaire.

***Justificatif de domicile** : L'absence de domiciliation administrative ne peut être un motif de refus de scolarisation si l'enfant réside effectivement sur la commune.

« Dans le cas d'une **première scolarisation à 6 ans, la possibilité d'inscrire l'élève en GS sera étudiée au cas par cas, en concertation avec l'enseignant missionné et avec l'accord de l'IEN de circonscription et de l'IEN missionné EFIV.** »

Pour certaines familles très éloignées de l'école, des aménagements peuvent être proposés en lien avec les enseignants spécifiques, qui interviennent en priorité sur **un critère de distance culturelle** à l'école : accueil aménagé (classes passerelles au sein des écoles), aménagement du temps scolaire.

Il est important **d'établir une relation de confiance** avec la famille.

En cas d'absence **prendre contact rapidement avec la famille par téléphone** afin de prendre des nouvelles.

Informers les enseignants référents, médiateurs entre l'école et la famille, qui pourront rencontrer la famille à la caravane.

En cas de manquement manifeste, l'IEN de circonscription pourra faire parvenir un courrier de rappel à la famille.

Prise en compte des effectifs : Il est possible « **d'admettre par anticipation sous BE1D les élèves attendus dans votre école avant la date de clôture du constat.**

Un élève présent 12 semaines au cours de l'année scolaire pourra être comptabilisé pour les prévisions d'effectifs. Cette mesure doit permettre de prendre en compte au mieux l'accueil des EFIV, pas toujours présents dès la rentrée de septembre. »

Certificat de scolarité : Dans la mesure où la scolarisation des enfants peut permettre à une famille de prolonger son séjour sur une aire d'accueil, celle-ci est susceptible d'en faire la demande. Préciser que ce document atteste de l'inscription de l'enfant mais pas de son assiduité qui pourra également être contrôlée.

Radiation : En cas de demande de la famille : Afin de **prévenir les risques de déscolarisation**, le directeur pourra fournir un document attestant que les enfants quittent l'école.

Ce document indiquera à l'école d'arrivée de contacter l'école d'origine afin que soit transmis le certificat de radiation.

Au départ de la famille penser à **informer la cantine** et éviter les surfacturations.



Education Nationale. Accompagner et contrôler la scolarité

Equipe départementale Itinérante

Inciter et accompagner les familles quel que soit leur mode de stationnement.

Faire le lien entre la famille et l'école, accompagner la scolarisation sur un critère de distance culturelle.
[aide pédagogique ciblant les apprentissages fondamentaux, suivi, aménagements de la scolarité]

Assurer une médiation en cas de difficulté, d'absence prolongée.

Ecole et collège

Obligation d'accueil.

Simplifier les démarches pour un accueil rapide en classe au plus proche de la classe d'âge.

Documents à demander :
Livret de famille, vaccination, numéro de téléphone.

Contacter la famille par téléphone en cas d'absence.

Adresser un rappel écrit en cas d'absence prolongée.

IEN de circonscription / IENIO

Rappeler l'obligation d'assiduité par un courrier, une convocation.